

Communication

Au Conseil départemental

N° CD-2021-9-8-5

Séance du lundi 18 octobre 2021

COMMUNICATION RELATIVE A L'ETAT DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2020 - HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à MARTIN Monique
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à VETTER Jean-Philippe
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
HEMEDINGER Yves donne procuration à KAMMERER Joseph
ZAEGEL Sébastien donne procuration à BIERRY Frédéric

ABSENTS :

KLINKERT Brigitte
STRAUMANN Eric
SCHELLENBERGER Raphaël

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3211-2 al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et d'opérations financières,
- VU la délibération n° CD-2021-6-0-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021 et son annexe relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au projet de budget primitif 2020,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-202-3-1-5 du 19 juin 2020, n° CD-2020-6-1-5 du 23 octobre 2020 et n° CD-2020-8-1-1 du 11 décembre 2020 relatives aux Décisions Modificatives n° 1, 2 et 3 du budget 2020,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2020.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a checkmark above it.

Frédéric BIERRY

ACTE EST DONNE